

DELIBERATION N°13/2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 14 mars 2023

**Restructuration du secondaire du lycée français de Madrid – site de Conde de Orgaz
Phases 1 et 2 : construction du CDI et rénovation- extension du secondaire.**

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu la délibération n°03-2019 du conseil d'administration du 14 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration valide la deuxième phase du projet de restructuration et d'extension du secondaire du lycée français de Madrid pour un montant de 13,5 millions d'euros, toutes dépenses confondues, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Mobilisation du fonds de roulement et des ressources propres dégagées annuellement par l'établissement pour un montant de 10,5M€.
- Recours aux avances de France trésor pour un montant de 3 millions d'euros remboursés par l'établissement.

Le complément financier nécessaire à cette opération est de 10,5 millions d'euros.

Cette autorisation est donnée sous réserve de l'avis favorable de la CIME.

Nombre de votants : 28

Pour : 25

Contre : 3

Abstention : /

Fait à Paris, le 14 mars 2023

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr